



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant le

-7 MAI 2019

Greffe Le greffier

N° d'entreprise :

0428.023.188

Dénomination

(en entier):

J. BURETTE société agricole

(en abrégé):

Forme juridique :

société agricole

Adresse complète du siège

:Route de Liège, 19

5377 SOMME-LEUZE

Objet de l'acte : Dissolution anticipée et clôture de liquidation immédiate

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires de la société agricole « J. BURETTE société agricole » dressé par Maître Michel BECHET, notaire de résidence à ETALLE, en date du 26 avril 2019, en cours d'enregistrement, il a été décidé à l'unanimité :

1)Proposition de dissolution de la société.

La dissolution est justifiée car la société n'a plus d'activité depuis plusieurs années et que les parts sociales représentant ladite société ne répondent plus aux conditions à remplir pour le fonctionnement d'une société agricole.

2) Dissolution de la société.

La mise en dissolution de la société est décidée car la société n'a plus aucune activité et n'a pas l'intention d'en avoir à l'avenir.

Il n'y a pas lieu à nommer un liquidateur dans le cadre de la présente dissolution anticipée.

L'actif existant sera attribué indivisément aux associés au prorata de leur participation dans la société.

Il est expressément convenu que dans l'hypothèse où un passif inconnu viendrait à apparaître, les associés s'engagent à l'apurer entièrement, au prorata de leur participation dans la société.

En conséquence, l'assemblée décide de la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour, conformément à la procédure de dissolution et de liquidation en un acte prévue à l'article 184, §5 du Code des sociétés.

- 3) Approbation des comptes de la liquidation et décharge.
- Il est donné pleine et entière dècharge de la gestion de la société jusqu'à ce jour.
- 4) Clôture immédiate de la liquidation de la société et reprise de la totalité des éléments actifs et passifs de la société, ainsi que tous les engagements inconnus de la société qui ne seraient pas éteints par la présente liquidation, par les associés en leur nom personnel, à savoir Monsieur Philippe BAUDRUX, Madame Christine BAUDRUX, Madame Brigitte BAUDRUX.
- 5) Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de Monsieur Philippe BAUDRUX, rue de Luxembourg 41 à 6720 HABAY-LA-NEUVE.
- 6) De conférer tous pouvoirs à Monsieur Philippe BAUDRUX, avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer les démarches nécessaires en vue de la publication, auprès du Registre des Personnes Morales et de radier l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait analytique conforme déposé en même temps qu'une expédition de l'acte en cours d'enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'enregistrement, d'hypothèque et de Greffe.

Michel BECHET, Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature)pas applicable aux actes de type « Mention »